REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES FINANCES

Kinshasa, le

Le Directeur Général

N.I.F.: A 0707219 F

COMMUNIQUÉ OFFICIEL N° 01/021/DGI/DG/DESCOM/Div.Com/NC/NYA/2025

LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS INFORME LES CONTRIBUABLES ASSUJETTIS A L'IMPOT PROFESSIONNEL SUR LES REMUNERATIONS (IPR), A L'IMPOT EXCEPTIONNEL SUR LES REMUNERATIONS VERSEES AU PERSONNEL EXPATRIE (IERE) ET A LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (TVA) ET RELEVANT DE LA GESTION DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES ET DES CENTRES DES IMPOTS QUE SUITE A UN DESAGREMENT TECHNIQUE SURVENU DANS LA PLATEFORME TELEDECLARATION AU COURANT DE LA JOURNEE DU 15 AVRIL 2025, DES DISPOSITIONS ONT ETE PRISES POUR PERMETTRE LA POURSUITE DES OPERATIONS DE SOUSCRIPTION DES DECLARATIONS EN LIGNE.

A CET EFFET, LES CONTRIBUABLES CONCERNES SONT EXCEPTIONNELLEMENT AUTORISES A SOUSCRIRE, PAR LA MEME VOIE, LEURS DECLARATIONS FISCALES AU TITRE DE L'ECHEANCE DU 15 AVRIL 2025 JUSQU'AU MERCREDI 16 AVRIL 2025, A PARTIR DU SITE DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS (DGI) A L'ADRESSE https://dgi.gouv.cd OU https://app.dgirdc.dc.

FAIT À KINSHASA, LE 16 AVR 2025

Barnabé MUAKADI MUAMBA

Adresse : Croisement des avenues des Marais et Haut-Congo - Kinshasa/Gombe - RDC - B.P. 8613 Kinshasa I
E-mail: secretariatsuitedgi@gmail.com · Site web : www.dgi.gouv.cd · Tél.: (+243) 828 115 555 - (+243) 828 135 555